departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 octobre 2004

Votants: 40

Convocation du Conseil Municipal :

le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 28 octobre 2004

Recrutement d'un agent contractuel à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.

M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.

M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040429

d'Information et de Télécommunication

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 28 novembre 2000 le Conseil Municipal a créé un poste d'ingénieur chargé de l'administration du Système d'Information Géographique (SIG).

Malgré la recherche de candidats statutaires, la procédure n'a pu aboutir. C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité du service et répondre aux impératifs de gestion, il est proposé de recruter sous contrat un agent sur la base de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 540, majoré 458 correspondant au 5^e échelon de la grille des ingénieurs, tenant compte des diplômes et expérience professionnelle de l'agent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer l'emploi ci-dessus mentionné.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 38
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE